



Afin que votre intervention puisse bénéficier d'un remboursement, une demande (annexe 77) va être envoyée auprès de votre mutuelle.

Pour que la demande soit acceptée, vous devez répondre à certains critères précisés dans le moniteur belge.

Nous avons besoin, entre autre, d'avoir la preuve que vous ayez « suivi au moins un an un traitement par un régime documenté sans obtenir de résultat stable »

## Régime documenté

*(à remplir par votre médecin traitant)*

*Nom - Prénom :*

*Date de Naissance :*

*Evolution du poids depuis les 5 dernières années :*

Date	Poids	Nature du traitement ( régime,médication, ....)

**cachet et signature : Dr**